



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES VERBAL

**de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE
du samedi 26 janvier 2008 petite salle du gymnase de Ferrette**

Sous la Présidence de M Joseph Gissinger, Président.
Sont présents : 32 membres

Assistent également : Mlle Claudine RUETSCH
Mme Noëlle HAILLANT
M Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

Le Président ouvre la séance ordinaire à 9h40.

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2007

2 Finances

- 2,1 Bilan 2007
- 2,2 Orientations Budgétaires 2008
- 2,3 Convention Wimax avec le Département du Haut-Rhin
- 2,4 S.I.G. : délivrance de données cadastrales pour les 24 communes

3 Complexe Communautaire

- 3,1 Avancement du projet
- 3,2 Convention de mise à disposition d'un espace foncier à l'association Ferrett'Art
- 3,3 Visite du bâtiment (en fin de séance)

4 Ordures Ménagères

- 4,1 Agence de l'Eau : aide au séparateur à hydrocarbures / engagement d'entretien
- 4,2 Convention d'adhésion relative et à l'élimination des déchets d'imprimés avec Eco-Folio
- 4,3 Convention de collecte pour les pneus avec la Sté GO'TRANS retenu par ALIAPUR
- 4,4 Visite du Centre de transfert (en fin de séance)

5 Piscine

- 5,1 Travaux de mise en place de panneaux solaires : Attribution du marché

6 DIVERS

6,1 Contrat d'Assurance des risques statutaires : consultation du Centre de Gestion

6,2 Les Régionales : spectacle du 31.01.2008 à Fislis "le Crabe et moi"

6,3 Fourniture en énergie Gaz pour Complexe Communautaire

Propos liminaires :

Le Président remercie l'ensemble des élus pour leur participation à un Conseil de Communauté fixé un samedi matin. Cette première séance de l'année sera consacrée principalement aux orientations budgétaires pour l'exercice 2008. Ce budget est la conséquence directe d'une année d'élections municipales et du renouvellement des élus qui en découle au sein du Conseil de Communauté. Aussi c'est un budget de transition qui est proposé. Le Président n'a pas souhaité engager la Communauté de Communes sur le long terme par l'inscription de projets structurants. Il s'agit de finaliser les projets en cours et de maintenir le fonctionnement des services.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président fait part à l'assemblée des membres du Conseil excusés et donne lecture des pouvoirs.

1 Approbation du Procès Verbal de la séance du 6 novembre 2007

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 6 novembre 2007 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

2 Finances

2,1 Bilan 2007

Le Président commente le document qui a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Ce document fait état, pour chaque action/chaque service de la CCJA, du budget prévisionnel 2007, du réalisé 2007 et des orientations budgétaires 2008 proposées. Il propose que soit abordé les actions ligne par ligne. Le document est annexé au présent compte rendu.

2,2 Orientations Budgétaires 2008

1. Jeunesse : Réalisé 2007 : 130 089 €

Ce chapitre ne connaît pas de modifications particulières. Le service jeunesse comprend deux personnes à temps plein (1 agent de dvpt spécialisé + 1 animatrice) et une animatrice à temps partiel. Un avenant au Contrat Enfance signé avec le CAF sera conclu pour inclure les actions portées par ce service dans le précédent Contrat Temps Libre. Comme pour le contrat petite enfance, la CAF se désengagera (progressivement) du financement de certaines actions.

2. Service à la population : Réalisé 2007 : 1 099 592 €

Reconduction des actions avec pour certaines des incertitudes. La question de l'acquisition des terrains de la gendarmerie (5,16 ares manquant pour respecter l'engagement initial de mise à disposition d'un terrain de 25 ares) pour cession au département n'est toujours pas finalisé entre la Commune de Ferrette, la SEMHA, le service des domaines et la CCJA.

Le montant de la participation de la Communauté au fonctionnement de l'accueil de jour sur le site du Doppelsburg est conditionné à la définition d'une règle de participation des huit Communautés de Communes du Pays du Sundgau.

Le service assuré par les sœurs gardes malades de Ferrette s'arrêtera légitimement à compter du mois de septembre prochain. La question de l'âge des sœurs, de la difficulté de trouver des sœurs capables de prendre la succession de leurs aînées a conduit leur institution à fermer l'antenne de Ferrette. La

Communauté de Communes en a été avertie par courrier. Le Président propose que soit ajusté le document d'orientation budgétaire afin de tenir compte de cette évolution. La participation de la CCJA sera proratisée en fonction des mois de fonctionnement de l'antenne des sœurs gardes malades de Ferrette. Au-delà de la simple question financière est évoquée la question du devenir de ce service. Mme Muller, Maire de Liebsdorf et Présidente de l'association sanitaire et sociale du Jura Alsacien a d'ores et déjà informé que les trois infirmières libérales installées sur la commune de Vieux Ferrette sont en capacité de couvrir le territoire desservi par les sœurs. Les infirmières libérales s'installeront dans le local laissé libre par l'entreprise Koch.

Le guide des loisirs paraîtra en 2008 respectant ainsi une parution bi annuelle. M Le Maire de Durlinsdorf propose qu'il ne soit pas distribué dans l'ensemble des foyers, ce qui occasionne du gaspillage et des dépenses inutiles, mais qu'il soit disponible auprès des communes de la CCJA, de l'Office de Tourisme et d'autres lieux de passage. Les membres du Conseil retiennent cette proposition d'autant plus que le guide est consultable sur le site Internet de la CCJA.

Le projet de déploiement du Wimax est expliqué à l'assemblée. Il s'agit pour le Département de couvrir plus de 90% du territoire du Haut Rhin en Internet haut débit. Il ne s'agit pas de déployer une connexion filaire supplémentaire mais d'utiliser les voies hertziennes. La CCJA fera partie des premières connectées. La maîtrise des sites concernés (Levoncourt et Winkel) du fait que la CCJA est propriétaire des infrastructures facilite l'équipement des pylônes. A terme chaque habitant, via un abonnement chez un opérateur, pourra bénéficier de l'Internet Haut Débit à son domicile. Le champ de couverture annoncé est de 20 Km autour de chaque pylône.

Le projet de construction de l'Hôtel Communautaire entre dans le cadre du chapitre service à la population. Le déroulement du chantier suit un cours normal, la visite prévue suite à cette séance matinale permettra à chacun de se familiariser avec ces nouveaux espaces et de mesurer l'avancée du projet. Pour 2008 un crédit de 1 000 000 € sera reporté soit 44 943 € de moins que le budget initialement voté. Le Président souhaitant que ces crédits non reportés soient affectés à l'équipement mobilier et informatique du futur bâtiment.

3. Environnement et patrimoine : Réalisé 2007 : 24 616 €

2008 voit le maintien de la participation de la CCJA à l'aménagement de la résurgence de l'III, projet porté par la commune de Ligsdorf, le maintien de la participation au coût de déneigement de la piste de ski de fond de Winkel, à l'entretien des pistes cyclables départementales, la proposition d'une subvention de 300 € par la réhabilitation de la Chapelle Hippolskirch sur le ban de Sondersdorf, d'une proposition de subvention de 3 500 € au titre de la fête médiévale, de l'inscription de 166 000 € HT pour la réhabilitation de la crypte de Luppach, de la participation à l'aménagement d'un sentier de découverte à Koestlach.

Parmi ces propositions, les membres du Conseil décident d'ajourner la réhabilitation de la crypte de Luppach, de ramener à 2 500 € la participation de la CCJA à la fête médiévale, de participer à hauteur de 25% du montant des aménagements HT au sentier de découverte de Koestlach.

Pour information ce sentier permettra de découvrir les différents aspects patrimoniaux de la commune (Presbytère, voie romaine, thermes romains...) et de rejoindre le sentier du Kastelberg. Un balisage sera réalisé, des aménagements de sentiers, la mise en place de panneaux d'information, la création d'un topo guide supplémentaire venant s'ajouter à la collection déjà disponible au sein de l'Office de Tourisme.

Concernant la participation de la CCJA au financement de la fête médiévale et vu le débat occasionné par la demande de l'association des Amis du Château, M Dirrig propose que soit établi un cahier des charges à destination des associations permettant de faire des arbitrages plus nuancés pour l'attribution des subventions. Il déplore que chaque demande soit traitée au cas par cas. Le cahier des charges permettrait la référence à des critères pour mieux apprécier la pertinence d'une demande.

M Rucklin informe que les travaux de réhabilitation de la tour du Roosberg sont en voie d'achèvement. La CCJA a participé à hauteur de 10 000 € pour un montant total de dépenses de 65 000 €. L'inauguration est fixée au 15 juin 2008.

Le soutien à la réalisation de chantier d'insertion (action charte) est reconduit. Les communes doivent manifester leur volonté de réhabiliter des petits éléments patrimoniaux auprès de la CCJA.

4. Economie et Tourisme : Réalisé 2007 : 114 440 €

M Le Président rappelle que la CCJA en 2007 a accordé à l'entreprise Vissal de Ligsdorf un prêt sans intérêt de 40 000 € dans le cadre de son extension. En 2008, l'entreprise Pneumatex de Vieux Ferrette pourrait solliciter également la CCJA afin de bénéficier du même dispositif. M Le Président souligne que ce dispositif d'aide aux entreprises, aussi légitime soit-il, pèse sur les finances de la CCJA avec notamment l'obligation de recours à l'emprunt et la prise en charge des frais financiers afférents (intérêts de prêt).

Le projet de création d'aires de camping car verra une première réalisation sur le ban de la commune de Vieux Ferrette derrière l'actuel Tennis Club. Cette aire, située à proximité des commerces, sera un test en vue de la réalisation d'une aire sur le site du Plan d'Eau de Courtavon et sur le ban de la commune d'Oltingue.

Ayant entendu les explications du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

AUTORISE le Président à lancer une consultation par tous moyens appropriés, sur la base du descriptif établi pour la réalisation d'une aire d'accueil des campings cariste sur le ban de la commune de Vieux Ferrette.

AUTORISE le Président à solliciter toutes les aides possibles pour la réalisation de cet aménagement.

Le Président informe les membres du Conseil que suite à la demande faite par la CCJA au nom des Communautés de Communes d'Ill et Gersbach, du Canton d'Hirsingue, de la Vallée de la Largue et du Jura Alsacien le Conseil Général du Haut Rhin a octroyé à la CCJA un poste d'agent de développement spécialisé tourisme. Ce poste permettra de bénéficier d'un accompagnement financier et de bénéficier des services d'un professionnel en charge du développement des projets sur ces quatre territoires. Actuellement, suite aux annonces passées dans les journaux et supports spécialisés, plus de quarante CV sont parvenus à la CCJA. Les entretiens auront lieu deuxième quinzaine de février et associeront les représentants des Communautés de Communes, de l'Office de Tourisme et du Conseil Général. Cette aide financière vient alléger les charges de personnel et permettra de salarier à temps partiel une personne venant compléter l'équipe, elle sera chargée de l'accueil, du renseignement des visiteurs et usagers. Cette personne pourra être recrutée en contrat à durée déterminée pour des besoins occasionnels en fonction de l'activité de l'Office de Tourisme.

Concernant la possibilité de bénéficier d'un poste d'agent de développement spécialisé tourisme

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'agent de développement spécialisé tourisme contractuel à temps complet à compter du 1^{er} mars 2008.

DIT que l'agent de développement sera mis à dispositions de l'Office de Tourisme de Ferrette pour exercer son action sur le territoire composé des Communautés de Communes de l'Ill et du Gersbach, du Canton d'Hirsingue, de la Vallée de la Largue et du Jura Alsacien.

ACCEPTE l'aide annuelle du Conseil Général pour le financement de ce poste.

DECIDE d'inscrire les crédits annuels au budget principal 2008 de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

Concernant le recours à des personnels pour les besoins occasionnels de l'Office de Tourisme de Ferrette.

**Ayant entendu les explications du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

DECIDE de donner délégation au Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour le recrutement de personnels pour les besoins occasionnels au sein de l'Office de Tourisme du Jura Alsacien.

DIT que la durée du contrat ne peut être supérieure à trois mois, renouvelable une fois.

DIT que le temps de travail pourra être partiel et en aucun cas excéder celui d'un temps complet.

DIT que la rémunération est fixée sur la base du SMIC.

DECIDE d'inscrire les crédits annuels au budget principal 2008 de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

En 2007 la taxe de séjour a permis de redistribuer à l'Office de Tourisme la somme de 13 948 € ce qui constitue un excellent résultat vu l'érosion des sommes perçues les années précédentes. M Le Président tient à souligner le travail des professionnels qui « jouent le jeu » et déplorent que certains grands hébergeurs du territoire n'aient pas conscience de l'importance et du bénéfice généré par cette taxe.

La Communauté de Communes poursuivra son action de diffusion de spectacles en 2008 et 2009 en s'inscrivant pour une nouvelle année au sein du réseau de diffuseurs les « Régionales » en partenariat avec l'Agence Culturelle d'Alsace et le Conseil Général.

Le Président informe de l'inscription d'un crédit de 60 000 € HT pour l'équipement de la Maison du Tourisme. Cet investissement sera financé à 60% par le Conseil Général par le programme charte 2008 et par l'utilisation des crédits non reportés sur le budget travaux de construction du siège de la CCJA.

Sont compris dans ce projet : - l'installation de bornes informatiques en libre service à destinations des usagers fréquentant la Maison du Tourisme avec la possibilité de consulter les sites des musées, la liste des hébergeurs, des restaurateurs et toutes informations pouvant intéresser une personne souhaitant découvrir le territoire,

- l'équipement en mobilier d'accueil de la Maison du Tourisme, en présentoirs, en meubles de rangement, en espace détente...
- La connexion WIFI de la Maison du Tourisme

5. Appui Intercommunal : Réalisé 2007 : 28 797 €

Sont reconduites les participations de la CCJA pour le musée Paysan d'Oltingue, pour le Centre Européen de Rencontres, pour l'Association du Plan d'Eau de Courtavon, pour l'Association SEPPIA, pour le Pays du Sundgau et la PAIO et pour l'étude portant sur la réalisation du SCOT.

Malgré une demande de 4 500 € faite par M Baudouin, la subvention accordée pour l'organisation du Marathon du Jura Alsacien reste maintenue à hauteur de 4 250 €. Le Président rappelle qu'il ne peut être fait usage de la salle du gymnase comme lieu de vente de boissons et de repas durant la manifestation. Tout stand devra se tenir à l'extérieur du gymnase.

Pas de subvention pour l'association Ferrett'Art, la Présidente a informé la CCJA qu'il n'y aurait pas d'édition 2008. Concernant le four celte, il est proposé aux membres du Conseil d'accepter le principe d'une convention de mise à disposition de l'espace foncier concerné au bénéfice de l'Association Ferrett'Art. Cette mise à disposition réglera la problématique de l'utilisation du four en posant comme principes : - que la responsabilité de l'organisation des manifestations appartient à l'Association Ferrett'Art sous autorité de M le Maire de Ferrette qui détient le pouvoir de police, que l'Association est responsable de l'entretien du site, des aménagements (en respectant les règles d'urbanisme), qu'elle a obligation de

souscrire une assurance en responsabilité civile pour l'utilisation du four lors de manifestations publiques, qu'elle ne peut créer d'autres aménagements que ceux existant, non compris la réalisation d'un toit de protection. La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible par voie d'avenant. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

6. Service Général : Réalisé 2007 : 54 179 €

Ce chapitre comprend deux projets d'importance pour la Communauté. Le premier est la mise en place du SIG, projet récurrent pour la CCJA depuis deux ans et soumis à des allers retours fréquents, imposant des délais d'attente importants entre la Direction Générale des Impôts et le prestataire en charge de la numérisation. Il s'agit d'obtenir un SIG labellisé, c'est-à-dire répondant aux normes imposées par la DGI dans le cadre de la convention passée avec la CCJA.

Le second projet est la mise en réseau de l'ensemble des services de la CCJA. L'emménagement au sein du nouveau bâtiment constitue une opportunité pour remettre à plat le fonctionnement informatique de la Communauté de Communes. Il s'agit de changer l'ensemble du parc informatique (le matériel non obsolète sera conservé) et de créer une architecture comprenant un serveur central dans le nouveau bâtiment sur lequel chaque service, via une connexion Internet, viendra se loger. Le but est d'optimiser le parc informatique, d'assurer une sauvegarde de l'ensemble des données et des services, de partager des données...Le même souci de cohérence devrait s'appliquer aussi à la question de la téléphonie en basculant vers de la téléphonie IP, c'est-à-dire de la téléphonie utilisant également le canal informatique (reste à vérifier la pertinence technique et les coûts de fonctionnement).

7. Diverses subventions : Réalisé 2007 : 7 955 €

La CCJA reconduit les subventions habituelles, principalement en direction des jeunes publics : Collège, Associations sportive du collège, association parents d'élèves du collège, association mathématiques sans frontières, Réseau d'écoles, fonctionnement de la CLIS, groupement d'action sociale. Le Président propose que soit inscrit cette année une subvention de 500 € au bénéfice de l'association ALFA pour son soutien au développement du Burkina Faso avec notamment un projet élaboré par des étudiants du territoire et visant à équiper une école en panneaux solaires. Les membres du Conseil approuvent sans réserve cette proposition.

8. Affaires scolaires : Réalisé 2007 : 68 925 €

La CCJA reconduit ses participations à destination de la restaurations scolaire (renouvellement d'équipement), de l'équipement du gymnase, de la possible acquisition foncière de terrains jouxtant le gymnase, de l'équipement de la piscine.

Nouveauté 2008, l'inscription de crédits à destination des travaux de raccordement de la piscine au réseau d'assainissement et de la mise en place d'un système énergie solaire pour le chauffage de l'eau du bassin.

9. Services Ordures Ménagères : Réalisé 2007 : 108 204 €

Au-delà du fonctionnement habituel du service, la poursuite des aménagements au centre de transfert de Bouxwiller et le crédit de report pour l'acquisition de conteneurs constituent les principaux investissements 2008.

2,3 Convention Wimax avec le Département du Haut-Rhin

Le Président rappelle brièvement le cadre de cette convention. Il s'agit de permettre le déploiement par le Conseil Général de l'Internet Haut Débit à travers la création d'un réseau Wimax. Il est nécessaire d'autoriser le prestataire en charge de la réalisation de ce projet d'installer sur les pylônes appartenant à la CCJA les équipements techniques nécessaires.

Ayant entendu les explications du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention liant la CCJA et la Société HDRR 68 dont le siège social est situé à Paris, 10 rue d'Oradour sur Glane, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le N° 487 676 116, représentée par M Nicolas PINTON agissant en qualité de Président.

DIT que la présente convention a pour but de définir les modalités et conditions de mise à disposition des sites de téléphonie mobile de Levoncourt et Winkel afin d'autoriser la société HDRR 68 à implanter ses équipements techniques. Par implantation il convient d'entendre l'installation, l'exploitation et la maintenance des équipements.

DIT que la convention est conclue pour une durée de 15 ans sans contre partie financière.

2,4 S.I.G. : délivrance de données cadastrales pour les 24 communes

Ayant entendu les explications de M. Chudant, agent de développement, relatives au S.I.G. (système d'information géographique) ;

Considérant que le Conseil de la Communauté, en séance du 22 juillet 2004, a décidé d'engager une réflexion portant sur la création d'un système d'informations géographiques (S.I.G.) couvrant l'ensemble du territoire des 24 communes et servant d'outils aux maires pour la bonne gestion de leur collectivité;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Président à passer commande à la DGI des données cadastrales pour l'ensemble des 24 communes de la CCJA et à signer le devis afférent d'un montant de 1 174,87 € TTC.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2008 de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

3 Complexe Communautaire

3,1 Avancement du chantier

M Le Président fait part aux membres du Conseil de l'avancée des travaux de construction du Complexe Communautaire. Le gros œuvre est terminé ainsi que l'étanchéité en toiture, la couverture végétalisée sera posée au printemps. Les sanitaires sont prêts à recevoir le carrelage, la chaufferie est en cours de montage, les gaines de ventilation sont posées à 80%, la distribution électrique est réalisée à 50%, l'ensemble des menuiseries extérieures est posé, les volets roulant seront installés semaine 6, la pose des faux plafonds débutera semaine 7. Le délai fixé au mois de juin pour la réception des travaux est toujours réaliste.

Une réunion est programmée le 11 février prochain dans les locaux de la CCJA afin de rencontrer l'ensemble des entreprises du second œuvre pour la synthèse des travaux restant à réaliser. Il a été demandé également à l'architecte de préparer un bilan lot par lot des avenants de régulation à valider ainsi que des propositions chiffrées liées aux souhaits du maître d'ouvrage par rapport à certaines modifications demandées. Il est entendu que ces modifications doivent s'inscrire dans le budget alloué à cette réalisation.

3,2 Convention de mise à disposition d'un espace foncier à l'association Ferrett'Art

Le Président expose,

Reconnaissant la manifestation culturelle organisée par l'Association Ferrett'Art en 2006 et 2007 sous forme d'un festival estival construit autour d'expositions artistiques, de concerts, de performances d'artistes, de stages et de l'utilisation d'un four à céramique réplique d'un modèle d'origine Celte spécialement édifié pour cette manifestation par l'association sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes du Jura Alsacien et afin de permettre la pérennisation de ce four ; la Communauté de Communes souhaite mettre à disposition à titre gracieux à l'association Ferrett'Art l'espace foncier correspondant à l'emprise du four.

**Ayant entendu les explications du Président,
Après lecture des termes de la convention,
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

AUTORISE le Président à signer la convention liant la Communauté de Communes du Jura Alsacien et l'Association Ferret'Art représentée par sa Président Mme Véra Dillier, convention réglant les modalités de mise à disposition d'un espace foncier d'une superficie de 0,5 are destiné à autoriser l'Association dans le cadre de ses activités culturelles à utiliser la réplique d'un four Celte.

3,3 Visite du bâtiment (en fin de séance)

Une visite du bâtiment a été organisée à l'intention des membres du Conseil afin de leur permettre de mesurer l'avancée du projet et répondre aux différentes interrogations suscitées par le chantier et les aménagements afférents.

4 Ordures Ménagères

4,1 Agence de l'Eau : aide au séparateur à hydrocarbures / engagement d'entretien

Le Président expose,
Dans le cadre de l'aménagement du centre de transfert pour l'organisation de collecte en apport volontaire l'agence de l'Eau Rhin Meuse a accompagné financièrement la CCJA pour l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures destiné à préserver le ruisseau dit Le Luppach coulant en contrebas du site de toute pollution accidentelle.
La CCJA a obligation d'entretenir cet équipement et de veiller à son bon fonctionnement. L'aide octroyée par l'Agence de l'Eau est conditionnée par l'engagement d'entretien de cet équipement.

**Ayant entendu les explications du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

ACCEPTE que la Communauté de Communes pourvoie à l'entretien global du site et notamment à l'entretien du séparateur d'hydrocarbure.

4,2 Convention d'adhésion relative à l'élimination des déchets d'imprimés avec Eco-Folio

Le Président expose,
La Société ECOFOLIO est financée par les principaux annonceurs d'imprimés gratuits distribués chez les particuliers afin de prendre en charge une partie des coûts de traitement et de valorisation supportés par les collectivités pour l'élimination de ces « gratuits ». La participation d'ECOFOLIO est calculée sur la base des performances de tris de la collectivité et des préconisations faites par le prestataire de la CCJA en charge du traitement des papiers. Cette participation viendra compenser en partie la réduction des aides octroyées par Eco Emballage et surtout répondra à une attente de longue date sur la participation des éditeurs à l'élimination de ces « gratuits ».

**Ayant entendu les explications du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

AUTORISE Le Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à signer la convention précisant les modalités d'accompagnement financier de l'organisme ECO FOLIO pour le traitement des magazines gratuits distribués dans les foyers de la CCJA

DIT que la convention est conclue pour une durée maximale courant jusqu'au 31/12/2012.

4,3 Convention de collecte des pneus avec la Sté GO'TRANS retenu par ALIAPUR

Le Président expose,

La Société ALIAPUR a été créée par les manufacturiers de pneumatiques afin de procéder à la mise en place d'une filière de traitement des pneus usagés. Dans le cadre de l'organisation de cette filière la société ALIAPUR désigne des prestataires à même de réaliser sur les différents territoires concernés les opérations de collecte et de traitement. Pour les départements du Bas Rhin, Haut Rhin et Territoire de Belfort c'est la société GO'TRANS KREYDER qui depuis le 1^{er} janvier 2008 a été retenue pour assurer la collecte, le regroupement et le tri en vue de la valorisation des pneumatiques usagés.

La Communauté de Communes a compétence pour la collecte des déchets issus des foyers de son territoire. Concernant la collecte de ces pneumatiques la CCJA doit passer une convention avec la société GO'TRANS KREYDER. Cette convention précise les modalités de collecte des pneumatiques notamment les prise en charges gratuites et payantes suivant leur typologie.

**Ayant entendu les explications du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

AUTORISE Le Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à signer la convention précisant les conditions de collecte et de traitement des pneumatiques usagés avec la Société GO'TRANS KREYDER pour une durée maximale courant jusqu'au 31/12/2010.

4,4 Visite du Centre de transfert (en fin de séance)

Une visite du centre de transfert situé sur le ban de la commune de Bouxwiller a été organisée à l'intention des membres du Conseil afin de leur permettre de prendre connaissance des travaux réalisés et de constater de visu dans quelles conditions matérielles les collectes en apport volontaire seront réalisées.

5 Piscine

5,1 Travaux de mise en place de panneaux solaires : Attribution du marché

Le Président expose,

Par délibérations n°1 066 et 1 111 la Communauté de Communes du Jura Alsacien a décidé de mettre en place un système de réchauffement de l'eau du bassin de la piscine de Ferrette, utilisant l'énergie solaire. Il a été confié au bureau d'étude Therm'Elec la mission d'assistance fluide pour la mise en place de cet équipement et la rédaction du CCTP. La solution retenue était l'installation d'une moquette solaire en partie sur le toit du local technique et en partie sur un châssis posé au sol dans le parc de la piscine.

Suite à l'appel d'offre publié sur le site de l'Association des Maires du Haut Rhin cinq entreprises ont retiré le dossier de consultation :

Ets SOCOMEX : 18 rue de l'III 68480 DURMENACH

Ets HEINIS: 3 rue Emmanuel LANG 68640 WALDIGHOFFEN

Ets BILGER et FILS : 1 ZA de la Lisière 68640 RIESPACH

Ets DANIEL SERVICES : 8 rue des Forges 68560 BETTENDORF

Ets Christophe MISSLIN : 2 rue de Fislis BOUXWILLER

Deux offres sont parvenues à la Communautés de Communes :

Ets Socomex : 38 720 € HT pour une proposition répondant pleinement au CCTP établi.

Ets Henis : 60 994 € HT pour une proposition répondant pleinement au CCTP établi ;

L'Ets Socomex a proposé une variante sous forme de capteurs solaires, argumentant que cette solution, contrairement à la moquette solaire, peut fonctionner toute l'année (augmentant la part de l'énergie solaire utilisée) et nécessite un entretien minimum avec une durée de vie plus importante.

Les membres du Conseil décident de se rapprocher du bureau d'étude Therm'Elec afin de mesurer la pertinence d'une solution capteur solaire et si cette dernière s'avère plus optimum que la solution moquette solaire de procéder à une nouvelle consultation.

6 Divers

6,1 Contrat d'Assurance des risques statutaires : consultation du Centre de Gestion

Le Président expose,

Le Centre de Gestion du Haut Rhin propose depuis 1990 un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les risques financiers liés à l'absence de personnel. Le contrat actuel a été signé avec GROUPAMA ALSACE. Il arrive à échéance le 31 décembre 2008. Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 permettent de donner pouvoir au Centre de Gestion de souscrire pour le compte de la CCJA un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires.

En tout état de cause la collectivité conserve la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence, sont moins favorables que celles obtenues par la collectivité directement auprès d'un prestataire.

Ayant entendu les explications du Président, Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 5) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE que la Communauté de Communes charge le Centre de gestion du Haut-Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la CCJA une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2009. Régime du contrat: capitalisation.

AUTORISE Le Président à signer les conventions en résultant

6,2 Les Régionales : spectacle du 31.01.2008 à Fislis "le Crabe et moi"

Le Président évoque la manifestation organisée à Fislis le 31 janvier prochain dans le cadre des Régionales. Il rappelle que l'ensemble des recettes sera versé au profit de l'association : la Ligue Contre le Cancer.

6,3 Fourniture en énergie Gaz pour Complexe Communautaire

Le Président expose,

La mise en service du Complexe Communautaire et notamment l'obligation de chauffer les dalles avant de procéder à la pose des revêtements de sols nécessitent l'approvisionnement en énergie Gaz du Bâtiment. Les travaux de raccordement du bâtiment au réseau Gaz de ville, suite à la validation du devis proposé par Gaz de France, sont en cours de réalisation et seront achevés semaine 9. Le Président souhaite lancer une consultation pour choisir un prestataire capable de répondre aux besoins énergétiques du bâtiment en garantissant une fourniture en énergie Gaz. L'estimation faite par le bureau d'étude Thermique porte sur une puissance annuelle consommée de l'ordre de 171 000 KW.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Président à lancer une consultation auprès de partenaires capables de répondre aux besoins en énergie Gaz du futur Complexe Communautaire.

AUTORISE le Président à choisir le prestataire le mieux disant, qualitativement et financièrement.

AUTORISE le Président à signer le contrat avec le prestataire retenu.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 11 heures 15

Les Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien : EMARGEMENT

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT	
	Christiane BLONDE	Délégué	Pouvoir à M Antony	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	PRESENT	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	Pouvoir à M Jenni JC	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	PRESENT	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Serge AHERAS	Délégué	PRESENT	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT	
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	Pouvoir à M Noblat	
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISSLIN	Délégué	PRESENT	
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	PRESENT	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	Pouvoir à M Brugger	
	Maurice GRISWEG	Délégué	ABSENT	
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	PRESENT	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	Pouvoir à M Gissinger	
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	Pouvoir à M Rucklin	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	

LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Président	Vice- PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Jean-Paul FANKHAUSER	Délégué	Pouvoir à M Libis	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	EXCUSE	
	Alain POINTET	Délégué	EXCUSE	
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	PRESENT	
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	PRESENT	
	Patrick STEMMEIN	Délégué	Pouvoir à M Enderlin	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT	
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT	
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	PRESENT	
	René LINDER	Délégué	PRESENT	
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	PRESENT	
	Morand MEISTER	Délégué	Pouvoir à M Sontag	
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	EXCUSE	
	Yvan BLIND	Délégué	EXCUSE	
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT	
	Julien TSCHAMBER	Délégué	PRESENT	
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 ^{ème} Président	Vice- PRESENT	
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT	
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 ^{ème} Président	Vice- PRESENT	
	Christian RAUCH	Délégué	Pouvoir à M Linder A	

Délégués présents : 32 Délégués absents : 07 dont 04 excusés
Délégués ayant donné procuration : 10

Personnes invitées

➤ Représentants des communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse

Excusés :

- M Dominique Springinsfeld, Maire de Durmenach
- M Emmanuel Kettela, Maire de Roppentzwiller

Absent :

- Mme Le Maire de Werentzhouse